

ATELIER DE DECOUVERTE – le matin

Atelier 4

Animatrice : Stéphanie Vergnaud
Secrétaire : Moustapha Bihya

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (Nicolas PIPET) : sensibilisation des élus et décideurs sur la problématique des espèces invasives.

Pour en savoir plus → www.sevre-niortaise.fr

Association de Formation et d'Information pour les Paysans et les Ruraux (Alexiane SPANU) : le chanvre pour l'éco-construction, une production qui touche différents publics d'agriculteurs.

Pour en savoir plus → <http://afip.asso.fr/spip.php?rubrique22>

Questionnements importants soulever par les participants	Particularités relevées dans les témoignages (originalité du public du lieu, d'une méthode...)	Vigilances et limites exprimées
<p>M. Pipet : « Pourquoi communiquer ? Communiquer sur quoi ? vers qui ? comment ? avec quels outils quels supports ? attention au choix des termes employés. »</p> <p>Pourquoi ne pas agir vers les importateurs ?</p> <p>Travail sur des changements de comportements.</p> <p>Quels retours sur les personnes sensibilisées ?</p> <p>Difficultés à travailler avec les distributeurs. Question du conseil à la vente ? Problème de manque de connaissance des vendeurs.</p> <p>Questions sur la dangerosité sanitaire de certaines plantes.</p> <p>Difficultés des espèces autres que plantes (écrevisse..). Communication sur ce qui est fait ? comment communiquer vers le grand public sur les espèces plus difficiles à maîtriser ?</p>	<p>Les publics se tournent vers les pp sur certaines espèces envahissantes plutôt qu'agir seul (point positif).</p> <p>Les luttes contre les espèces invasives seront plus faciles.</p>	<p>Actions vers les pp pour obtenir interdiction d'espèces (inscription sur la liste des espèces nuisibles). Incapacité à chiffrer le coût économique et environnemental des espèces envahissantes. Cela a marché pour les jussies car suffisamment de données pour servir l'argumentation. Les collectivités ne peuvent agir que si espèce classée nuisible. Besoin de temps, de recul pour gérer l'arrivée de nouvelles espèces.</p>

<p>Quid du frelon asiatique ? comment faire que les collectivités et l'état travaillent ensemble. Création de label sur les distributeurs ?</p> <p>Ne peut on faire valoir le principe de précaution sur les nouvelles espèces arrivantes ?</p> <p>La valorisation des espèces invasives, ne risque-t 'elle pas d'atténuer la perception de nuisance et laisser faire? les plantes retirées sont des déchets.</p> <p>Intervention Alexiane Spanu : C3 touche des personnes hors du cercle des convaincus mais ne sait pas pourquoi ?</p> <p>Pas de grosse action de communication nationale (hors cas du Mellois). Quels sont les éléments déclencheurs ? car cela marche, les agriculteurs vivent bien de leurs productions, bonne valorisation (fibre, graine...). Y a-t-il des aides ? oui mais ce n'est pas cela qui déclenche. Quels liens avec les Chambres d'agricultures ? À ce jour, aucun n'a été formalisé.</p> <p>L'utilisation comme isolant est un nouvel usage du chanvre.</p> <p>Comment acquièrent-ils les nouvelles compétences : transformateurs, commerciaux ? Formations, s'appuient sur les autres si groupes.</p>	<p>Il faudrait un outil scientifique qui puisse justifier un tel label.</p> <p>Le chanvre est intéressant pourquoi ça ne se développe pas ? Problème des distributeurs, et des grands groupes qui favorisent la laine de verre.</p> <p>Fonctionnement en groupe pour la transformation : certains oui d'autres pas.</p> <p>Problème de la perception dans le monde agricole : Culture de l'agriculture de rendement. Ils démontrent que l'on peut faire autrement ce qui est mal perçu par la corporation. On se trouve dans le cas de l'agriculteur qui acquiert de l'autonomie et de la liberté contrairement aux autres agriculteurs.</p> <p>Importance du témoignage des exploitants agricoles via l'organisation de visites qui revalorise leur image.</p>	<p>Démarche qui donne vision positive et qui contrebalance la mauvaise perception des agriculteurs (pollueurs...)</p> <p>Les freins au développement des espèces invasives sont réglementaires : cf pour les usages en bâtiment public (produits exclus des appels d'offres).</p>
--	---	---